



Acte notarié non signé, valide ?

Par **Osirisdu77140**, le **26/03/2008** à **23:19**

bonsoir,

j'ai conclu un accord avec ma famille après le décès de ma mère, sur le devenir de sa maison. J'en suis propriétaire avec mon frère. Nous sommes allés chez notre notaire mais je viens de m'apercevoir que les documents ne portent pas nos signatures. Il n' y a que celle de la notaire et son cachet. Est-ce que cet acte est authentique ou non ? Merci de votre réponse.

Osiris du 77140.